

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE 2023-0199 et 2023-0200

AVIS PUBLIC est par la présente donnée, par le soussigné, qu'au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 10 juillet à 20 heures à la salle du conseil au 241, rue Coutu, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DÉROGATION MINEURE 2023-0199

Emplacement

581, rue Desrosiers
Lot : 5 843 251

Objet de la demande

La demande est à l'effet de permettre la diminution de 4 mètres de la marge arrière minimum du 581 rue Desrosiers dans la zone R1-8 qui demande un minimum de 5 mètres. La demande consiste donc d'implanter la piscine et sa future promenade à 1 mètre de la marge arrière.

Disposition réglementaire affectée

Règlement d'urbanisme relatif au zonage numéro 15RG-0712

DÉROGATION MINEURE 2023-0200

Emplacement

71, chemin Sainte-Marie
Lot : 5 844 136

Objet de la demande

La demande est à l'effet de permettre la diminution de 7 mètres de la marge arrière minimum du 71 chemin Sainte-Marie dans la zone R1-1 qui demande un minimum de 9 mètres. La demande consiste donc d'implanter une remise à 3 mètres de la marge avant.

Disposition réglementaire affectée

Règlement d'urbanisme relatif au zonage numéro 15RG-0712

Lors de la séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce vingt-sixième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (26 juin 2023).



Eric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint